

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 JUILLET 2020

(Annexe au Registre des Délibérations)

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de M. SAIA secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

POUR : **34 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2020.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2020.

POUR : 34

ABSTENTION : 3 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir (M. Mignot, M. Gay et Mme Milot)

M. Serrano, Mme Benkaba, M. Lanclume, Mme Khatim, M. Tall, Mme Gomez et Mme Hedel ne prennent pas part au vote

DELIBERATION N°2020-07-01**MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE A CERTAINS AGENTS SOUMIS A DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement de la prime exceptionnelle octroyée à certains agents pour assurer la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire se décline comme suit :

Type d'engagement de l'agent	Montant base temps plein		
	1000 €	800 €	600 €
Face au public en milieu de santé ou public fragile ou vulnérable	X		
Face au public en milieu ordinaire		X	
Hors public pour maintenir une activité minimale			X
Par une mise à disposition de l'Ehpad Gaston Monmousseau	28 € par jour travaillé		

La période d'exposition est déterminée sur la période du 18 mars 2020 au 10 mai 2020, sauf pour les agents affectés à l'Ehpad Gaston Monmousseau pour lesquels la période s'étend du 2 avril 2020 au 8 mai 2020.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-02**RECOURS AUX PERSONNELS EXTÉRIEURS ET FIXATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION.**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le recours aux personnels extérieurs pour la mise en place « Teach Mesnil » du 15 au 31 juillet 2020 ;

FIXE les taux de rémunération de ces personnels à 23 € l'heure;

ABROGE la délibération n°2019-07-42 du 4 juillet 2019 portant recours aux personnels extérieurs et fixation du taux de rémunération

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-03**COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2019.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la Ville de l'exercice 2019 établi par le comptable et de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur, ainsi qu'il suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-3 333 837,57 €		-8 428 032,80 €	-11 761 870,37 €
Fonctionnement	3 269 743,08 €	-60 293,48 €	1 388 265,68 €	4 597 715,28 €
TOTAL	-64 094,49 €	-60 293,48 €	-7 039 767,12 €	-7 164 155,09 €

POUR : 35 Majorité Municipale

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-04**COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) – EXERCICE 2019.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du CSAPA pour l'exercice 2019 et de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur, ainsi qu'il suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	8 614,77 €		1 164,36 €	9 779,13 €
Exploitation	164 283,34 €	0,00 €	-153,19 €	164 130,15 €
TOTAL	172 898,11 €	0,00 €	1 011,17 €	173 909,28 €

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-05**COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) – EXERCICE 2019.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du SSIAD pour l'exercice 2019 et de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	195 167,53 €		2 803,25 €	197 970,78 €
Exploitation	-35 525,41 €	0,00 €	51 338,05 €	15 812,64 €
TOTAL	159 642,12 €	0,00 €	54 141,30 €	213 783,42 €

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-06**COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » – EXERCICE 2019.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2019 et de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	0,00 €		4 703,83 €	4 703,83 €
Exploitation	0,00 €	0,00 €	19 318,11 €	19 318,11 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	24 021,94 €	24 021,94 €

POUR : **35 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-07**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2019.**

Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif Ville 2019 : M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.

UNANIMITE

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2019 ainsi qu'il suit :

Conforme au compte de gestion établi par le comptable public, le compte administratif fait apparaître un **résultat de clôture excédentaire de 4.277.582,04 euros** au 31 décembre 2019, restes à réaliser inclus.

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-3 333 837,57 €		-8 428 032,80 €	11 441 737,13 €	-320 133,24 €
Fonctionnement	3 269 743,08 €	-60 293,48 €	1 388 265,68 €		4 597 715,28 €
TOTAL	-64 094,49 €	-60 293,48 €	-7 039 767,12 €	11 441 737,13 €	4 277 582,04 €

POUR : 35 Majorité Municipale

CONTRE : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-08**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) – EXERCICE 2019.**

Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif Ville 2019 : M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.

UNANIMITE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif du CSAPA pour l'exercice 2019 établi de la façon suivante :

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
Recettes 2019	5 764,74 €	219 386,88 €	225 151,62 €
Dépenses 2019	4 600,38 €	219 540,07 €	224 140,45 €
Résultat de l'exercice 2019	1 164,36 €	-153,19 €	1 011,17 €
Résultat antérieur reporté	8 614,77 €	164 283,34 €	172 898,11 €
Résultat de clôture 2019	9 779,13 €	164 130,15 €	173 909,28 €
Balance des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice 2019	9 779,13 €	164 130,15 €	173 909,28 €

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-09**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) – EXERCICE 2019.**

Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif Ville 2019 : M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.

UNANIMITE

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote

APPROUVE le compte administratif du budget annexe du SSIAD pour l'exercice 2019 comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
Recettes 2019	4 592,09 €	653 900,17 €	658 492,26 €
Dépenses 2019	1 788,84 €	602 562,12 €	604 350,96 €
Résultat de l'exercice 2018	2 803,25 €	51 338,05 €	54 141,30 €
Résultat antérieur reporté	195 167,53 €	-35 525,41 €	159 642,12 €
Résultat de clôture 2019	197 970,78 €	15 812,64 €	213 783,42 €
Balance des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice 2019	197 970,78 €	15 812,64 €	213 783,42 €

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-10**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » – EXERCICE 2019.**

Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif Ville 2019 : M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.

UNANIMITE

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote

APPROUVE le compte administratif du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2019 comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
Recettes 2019	99 020,25 €	735 932,09 €	834 952,34 €
Dépenses 2019	94 316,42 €	716 613,98 €	810 930,40 €
Résultat de l'exercice 2019	4 703,83 €	19 318,11 €	24 021,94 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2019	4 703,83 €	19 318,11 €	24 021,94 €
Balance des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice 2019	4 703,83 €	19 318,11 €	24 021,94 €

POUR : 35 Majorité Municipale

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-11**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILE - AFFECTATION DES RESULTATS 2019.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats du budget principal de la Ville pour l'exercice 2019, ainsi qu'il suit :

Conforme au compte de gestion établi par le comptable public, le compte administratif qui vous est présenté fait apparaître un **résultat de clôture excédentaire de 4.277.582,04 euros** au 31 décembre 2019, restes à réaliser inclus.

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-3 333 837,57 €		-8 428 032,80 €	11 441 737,13 €	-320 133,24 €
Fonctionnement	3 269 743,08 €	-60 293,48 €	1 388 265,68 €		4 597 715,28 €
TOTAL	-64 094,49 €	-60 293,48 €	-7 039 767,12 €	11 441 737,13 €	4 277 582,04 €

Ces restes à réaliser d'investissement ont été repris par anticipation dans le budget primitif 2020 soumis au vote de l'assemblée délibérante le 6 février dernier.

Les résultats provisoires qui avaient été repris à cette occasion doivent être modifiés car les résultats définitifs font apparaître :

- un besoin de financement de 11.761.870,37 euros en investissement et de **320.133,24 euros**, une fois intégrés les restes à réaliser ;
- et un excédent de fonctionnement de **4.597.715,28 euros**.

Il est proposé de reconduire le choix opéré lors du vote du Budget primitif en affectant une somme de **2.245.011,66 euros** en excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068).

Le solde de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2019 (soit **2.352.703,62 euros**) sera affecté en excédent de fonctionnement reporté (article 002).

POUR : 35 Majorité Municipale

CONTRE : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-12**BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » AFFECTATION DES RESULTATS 2019.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2019, ainsi qu'il suit :

Conforme au compte de gestion établi par le comptable public, le compte administratif qui vous est présenté fait apparaître un **résultat de clôture excédentaire de 24.021,94 euros** au 31 décembre 2019.

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	0,00 €		4 703,83 €	0,00 €	4 703,83 €
Exploitation	0,00 €	0,00 €	19 318,11 €		19 318,11 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	24 021,94 €	0,00 €	24 021,94 €

POUR : 35 Majorité Municipale

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-13
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2020.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les montants prévisionnels et VOTE le budget supplémentaire 2020 du budget principal de la Ville par chapitres, budget équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Voté	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 144 181,00	- 200 848,27	- 200 848,27	18 943 332,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	51 110 018,00	100 000,00	100 000,00	51 210 018,00
65	Autres charges de gestion courante	14 983 593,00	- 400 000,00	- 400 000,00	14 583 593,00
Total des dépenses de gestion courante		85 237 792,00	- 500 848,27	- 500 848,27	84 736 943,73
66	Charges financières	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
67	Charges exceptionnelles	287 950,00	0,00	0,00	287 950,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		87 025 742,00	- 500 848,27	- 500 848,27	86 524 893,73

023	Virement à la section d'investissement	1 023 406,49	0,00	0,00	1 023 406,49
042	Opérations d'ordre entre sections	15 750 000,00	0,00	0,00	15 750 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 773 406,49	- 500 848,27	- 500 848,27	16 773 406,49

TOTAL		103 799 148,49	- 500 848,27	- 500 848,27	103 298 300,22
--------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Voté	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes	7 486 105,00	- 205 000,00	- 205 000,00	7 281 105,00
73	Impôts et taxes	67 409 987,00	68 250,00	68 250,00	67 478 237,00
74	Dotations et participations	23 324 322,00	32 582,00	32 582,00	23 356 904,00
75	Autres produits de gestion courante	872 255,00	0,00	0,00	872 255,00
013	Atténuations de charges	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00
Total des recettes de gestion courante		99 792 69,00	- 104 168,00	- 104 168,00	99 688 501,00
76	Produits financiers	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00
77	Produits exceptionnels	145 750,00	83 280,60	83 280,60	229 030,60
78	Reprises provisions semi-budgétaires	424 735,00	0,00	0,00	424 735,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		100 364 4,00	- 20 887,40	- 20 887,40	100 343 666,60

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	601 930,00	0,00	0,00	601 930,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		601 930,00	0,00	0,00	601 930,00

002	Résultat de fonctionnement reporté	2 832 664,49	- 479 960,87	- 479 960,87	2 352 703,62
-----	------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

TOTAL	103 799 148,49	- 500 848,27	- 500 848,27	103 298 300,22
--------------	---------------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

Dépenses d'investissement :

Chapitr e	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Voté	TOTAL (=RAR + Voté)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	789 460,00	62 500,00	62 500,00	851 960,00
204	Subventions d'équipement versées	719 018,00	0,00	0,00	719 018,00
21	Immobilisations corporelles	14 515 768,09	- 230 601,58	- 230 601,58	14 285 166,51
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	39 521 630,00	409 000,00	409 000,00	39 930 630,00
	Total des dépenses d'équipement	55 545 876,09	240 898,42	240 898,42	55 786 774,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 500 000,00	0,00	0,00	8 500 000,00
26	Participations, créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	300 000,00	300 000,00	500 000,00
	Total des dépenses financières	8 710 000,00	300 000,00	300 000,00	9 010 000,00
45X-1	Total des opérations pr cpte de tiers	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	64 355 876,09	540 898,42	540 898,42	64 896 774,51

040	Opérations d'ordre entre sections	601 930,00	0,00	0,00	601 930,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	601 930,00	0,00	0,00	601 930,00

001	Résultat d'investissement reporté	11 686 748,79	75 121,58	75 121,58	11 761 870,37
	TOTAL	76 644 554,88	616 020,00	616 020,00	77 260 574,88

Recettes d'investissement :

Chapitr e	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Voté	TOTAL (=RAR + Voté)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 805 623,22	316 020,00	316 020,00	9 121 643,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	32 308 525,51	0,00	0,00	32 308 525,51
	Total des recettes d'équipement	41 114 148,73	316 020,00	316 020,00	41 430 168,73
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 200 000,00	0,00	0,00	6 200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 245 011,66	0,00	0,00	2 245 011,66
138	Autres subventions d'invnt non transférables	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	300 000,00	300 000,00	500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 938 988,00	0,00	0,00	9 938 988,00
	Total des recettes financières	18 656 999,66	300 000,00	300 000,00	18 956 999,66
45X-	Total des opérations pour le cpte de tiers	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	59 871 148,39	616 020,00	616 020,00	60 487 168,39

021	Virement de la section de fonctionnement	1 023 406,49	0,00	0,00	1 023 406,49
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 750 000,00	0,00	0,00	15 750 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	16 773 406,49	0,00	0,00	16 773 406,49

TOTAL		76 644 554,88	616 020,00	616 020,00	77 260 574,88
--------------	--	----------------------	-------------------	-------------------	----------------------

POUR : 35 Majorité Municipale

CONTRE : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-14**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) INSTITUÉE PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS.**

Le Conseil Municipal,

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : 35 Majorité Municipale
ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne les conseillers municipaux suivants pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée par la Métropole du Grand Paris :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Michel COLLIGNON Conseiller Municipal	Daniel SAVARIN Conseiller Municipal

DELIBERATION N°2020-07-15**DENOMINATION DU FUTUR ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.**

Le Conseil Municipal,

NOMME le futur établissement d'accueil du jeune enfant, situé avenue Charles de Gaulle,
« les p'tits loups ».

POUR : **35 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-16**PROJET URBAIN SECTEUR SEMARD : CESSION D'UN TERRAIN.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession d'un terrain d'une superficie de 8 304 m² correspondant aux parcelles AL 547 pour partie pour une contenance de 4 521 m², AL 567 pour partie pour une contenance de 2 385 m², AL 566 pour partie pour une contenance de 507 m² et AL 441 pour partie pour une contenance de 891 m² au profit de la société ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS pour un montant de 6 722 000,

AUTORISE le Maire à signer tout acte et documents afférents à cette cession,

AUTORISE la société ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

POUR : **35 Majorité Municipale**

CONTRE : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-17**ACQUISITION DU LOT 3 DE LA COPROPRIETE SISE 12 RUE PAUL LEGARROIS, PARCELLE CADASTREE SECTION AV NUMRO 830, APPARTENANT A MADAME MARIE-REINE.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Ville du Blanc-Mesnil du lot 3 de la copropriété sise 12, rue Paul Legarrois, parcelle cadastrée section AV n°830, appartenant à madame Chimène MARIE-REINE, pour un montant de 82 000 € net vendeur, les frais de notaire restant à la charge de la Ville et

ANNULE le règlement de copropriété sur la parcelle dès acquisition du dernier lot de cette copropriété par la Ville.

POUR : **35 Majorité Municipale**

CONTRE : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-18**REAMENAGEMENT DE 28 LIGNES DE PRETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION EN FAVEUR DE SEINE SAINT DENIS HABITAT.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la reconduction de la garantie des emprunts pour une durée de 10 ans.

DIT que le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).

DIT que les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 30/08/2019 est de 0,75% ;

DIT que la garantie de la Collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-19**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION COMITÉ DE JUMELAGE.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Comité de Jumelage pour l'organisation du projet de jumelage pour le projet intitulé « échanges avec la commune portugaise d'Aguiar da Beira, au Portugal ».

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-20

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE - ANNEE 2020.

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention au titre de la DPV 2020 de 1 340 000 € pour la construction du groupe scolaire Clément/ Langevin Phase 2.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-21**COMPTE-RENDU D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSUCS) – ANNEE 2019.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE ce compte-rendu quant à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) au titre de l'année 2019, comme suit :

Actions municipales	Montant	Autres subventions	Utilisation de la DSUCS
Administration de la collectivité	1 157 568 €	297 171 €	860 397 €
Actions en direction de l'enfance (enseignement-formation)	2 057 811 €	359 212 €	1 698 599 €
Actions culturelles	364 403 €	57 180 €	307 223 €
Actions en direction de la jeunesse et des sports	1 369 957 €	211 695 €	1 158 262 €
Actions d'accompagnement sanitaire et social	2 732 996 €	2 346 000 €	386 996 €
Aménagements urbains	3 999 106 €		3 999 106 €
Actions pour le commerce et le développement économique	379 213 €		379 213 €
TOTAL	12 061 054 €	3 271 260 €	8 789 794 €

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-07-22**COMPTE-RENDU D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) – ANNEE 2018.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE ce compte-rendu relatif à l'utilisation du Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) au titre de l'année 2019, comme suit :

Projet	Montant	Autres subventions	Utilisation du FSRIF
Rénovation de l'éclairage public	1 069 434 €		1 069 434 €
Début de la construction du groupe scolaire Chevalier de Saint-George	4 236 403 €	363 393 €	3 873 010 €
Extension de la jauge de la salle Barbara	1 128 960 €	520 000 €	608 960 €
TOTAL	6 434 797 €	883 393 €	5 551 405 €

POUR : **35 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

La délibération est adoptée.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.